

englobant les relations économiques canado-américaines envisagé dans la première option³¹.

Cette approche achoppe toutefois principalement sur le fait que le Brésil n'est toujours pas prêt ou disposé à s'engager. Son hésitation semble tenir à deux facteurs. D'abord, sa politique économique intérieure n'a pas encore le genre de cohérence indirectement requise pour qu'un pays puisse facilement adhérer à un accord de l'importance de l'ALENA. Le bilan financier et monétaire du Brésil reste inégal malgré les efforts méritoires consentis par le président Cardoso et son administration, et l'orientation de sa politique commerciale, plus libérale qu'auparavant, demeure quand même incertaine. L'absence, au Congrès, d'une majorité claire favorable aux tentatives de réforme de Cardoso vient compliquer les choses, tout comme les barrières constitutionnelles à une politique économique cohérente³².

Ensuite, et conformément à l'image qu'il a depuis longtemps de lui-même comme nouvelle puissance mondiale (surtout à l'heure où la « puissance » devient de plus en plus économique), le Brésil conçoit également le MERCOSUR comme le pivot d'un accord de libre-échange sud-américain dont il serait le leader « naturel » en raison de la taille de son marché et de sa population. Le Brésil souhaite donc à tout le moins consolider et élargir la portée du MERCOSUR parmi les pays avoisinants avant d'amorcer des négociations de fond avec l'Amérique du Nord. Selon cette vision brésilienne du nouvel ordre hémisphérique, la zone de libre-échange des Amériques serait décidée à terme par les États-Unis et le Brésil, les leaders « naturels » des deux blocs. Mais selon le scénario le plus ambitieux, une zone de libre-échange sud-américaine dont le Brésil serait le leader éviterait entièrement tout engagement réel à l'égard du processus de l'ALEA, ce qui permettrait au Brésil d'assumer un rôle de leadership dans l'arène économique mondiale où il se joindrait à une poignée de décideurs clés.

³¹ Les règles d'origine qu'utilise actuellement l'ALENA pour déterminer si un produit peut bénéficier de la circulation en franchise, préférentielle, au sein d'une zone ALENA élargie suffiraient sans doute pour empêcher qu'on contourne les tarifs du pays membre A sur les importations en provenance de pays non membres entrant dans le pays membre B (qui a un tarif extérieur relativement bas) pour être transformées quelque peu avant leur expédition dans le pays A (qui a un tarif extérieur plus élevé afin de protéger sa production intérieure).

³² Pour une description des tensions qui sous-tendent l'élaboration de la politique économique brésilienne, voir Stephen Wilson, « Ensemble ou séparément : l'Argentine, le Brésil et l'ALENA », Document du Groupe des politiques n° 95/09, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, août 1995.